

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Vehicles & Industrial Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Trailers / Remorques	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-133922/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-133922	Date 2012-07-16
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HP-371-60764	
File No. - N° de dossier hp371.W8476-133922	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-07-26	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Modérie, Christine	Buyer Id - Id de l'acheteur hp371
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-3970 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 953-2953
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MAJOR EQUIPMENT SECTION 8 WING SUPPLY TRENTON 46 PORTAGE DR. BLDG. 162 TRENTON, ONTARIO K0K 3W0	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification n° 001 de l'invitation est présentée afin de faire connaître les questions (Q) reçue de l'industrie et les réponses (R) à celle-ci, de révisé l'Annexe "B", "C" et "D" dans le document d'invitation à soumissionner et de prolonger la date de fermeture de la demande d'invitation à soumissionner comme suit:

SUPPRIMER: L'invitation prend fin le 2012-07-20
INSÉRER: L'invitation prend fin le 2012-07-26

Changements apporté à la demande de l'invitation à soumissionner

SUPPRIMER: Annexe "B", "C" et "D" dans son intégrité.
INSÉRER: Nouvelle révision de l'Annexe "B", "C" et "D".

Questions (Q) et réponses (R) reçue de l'industrie

Q1: 3.4.2

Pour obtenir une hauteur de plate-forme de 25 pouces, je n'ai aucune connaissance d'un pneu ayant un diamètre assez petit pour supporter une charge utile de 9 000 lb approximative. Ceci assume que la remorque aura un poids à vide approximatif de 3 500 à 4 000 lb pour un PNBV près de 13 000 lb. On assume aussi un pneu ayant une capacité de charge nominale de 2 800 lb x 4 + une charge maximale de 15% sur la barre d'attelage = un PNBV de la remorque d'environ 12 880 lb. En question est la hauteur des ailes de 25 pouces. La plateforme doit avoir une hauteur de 30 à 32 pouces afin de pouvoir fournir un dégagement adéquat pour les pneus due au rebondissement des ressorts et en vue que je n'ai aucune connaissance d'un pneu commercial ayant un diamètre pouvant accepter une hauteur de plateforme de 25 pouces. Les points de vue ci-haut assument que les ailes ne sont pas plus haut que la hauteur exigée de la plateforme (25 pouces). Le seul pneu que je crois pourrait rencontrer cette exigence serait un pneu de à direction d'un chariot élévateur qui n'est pas un pneu de route.

R1:

Il n'y a aucune restriction pour la hauteur des ailes par rapport à la HAUTEUR DE LA PLATEFORME spécifiée de 640 mm maximum pourvu que l'exigence à l'alinéa 3.4.2 e) soit respectée. Les remorques doivent avoir les dimensions suivantes : e) une plateforme entre les garde-boue d'au moins 2 134 mm.

Q2: 3.5.1 d)

En considérant une charge utile complète de 9 000 lb - pourquoi le MDN exigerait 4 anneaux d'arrimage 1-po diamètre (no de pièce 1014324) ayant chacune une limite de charge nominale de

24 360 lb. Ceci suggère que de la plaque servant à fixer l'anneau devrait correspondre en ayant une épaisseur structurel d'approximativement 3/8 po boulonnée ou soudée à une structure d'acier d'au moins ¼ à 3/8 de pouce. En obligeant une structure aussi robuste, la plus grande portion de la capacité de charge de la remorque serait absorbée par le poids même de la remorque - sans charge.

R2:

La dimension et la résistance de l'anneau d'arrimage sont spécifiées pour assurer que les charges lourdes soient bien arrimées lorsque soumises à des charges axiales jusqu'à 4G. Un renforcement localisé sur le châssis de la remorque pourrait être nécessaire pour supporter la charge aux points et aux emplacements de montage.

Q3: 3-12 d)

D'après mes connaissances, des jantes à centre ouvert ne sont pas permis pour être utilisées sur des remorques commerciales. Les règlements exigent l'utilisation de roues à disque soudées et boulonnées. Les petites jantes Dayton type lug-nut étaient dans le passé employées sur certaines applications de maison mobile mais elles ne sont pas permises sur les remorques commerciales licenciées.

R3:

Après avoir considéré la question ci-haut, modifier l'alinéa 3.12 comme suit :

Original:

3.12 Roues, jantes et pneus - Les roues, les pneus et les jantes doivent :

a) être accompagnés de la certification du fabricant qui atteste que les pneus et les jantes fournis sont adéquats et de la bonne taille pour cet équipement. La grosseur et l'indice de robustesse doivent être conformes avec les normes de la Tire and Rim Association;

b) la capacité de charge des pneus doit être suffisante pour que la remorque chargée à sa capacité nominale et équipée de toutes les options ne puisse pas dépasser la capacité des pneus à sa vitesse maximale. La pression des pneus doit être indiquée près de l'emplacement du pneu;

c) être des pneus radiaux toutes saisons à chambre incorporée; et

d) être des jantes monoblocs à centre ouvert de style Dayton.

3.12.1 Options de pneu - L'option de pneu suivante doit être disponible lorsque cela est indiqué dans le tableau de disponibilité des options :

a) Pneu de rechange - Une roue et un pneu de rechange de la même taille et du même indice de robustesse que les pneus fournis avec le véhicule, lesquels doivent être montés sur le véhicule et prêt pour l'entretien. Le responsable technique doit approuver l'emplacement du pneu de rechange.

b) Pneu de rechange (deuxième pneu de rechange) - Un deuxième ensemble roue et pneu de rechange de la même taille et du même indice de robustesse que les pneus fournis avec le véhicule, lesquels doivent être montés sur le véhicule et prêts pour l'entretien. Le responsable technique doit approuver l'emplacement du pneu de rechange.

Modifié:

3.12 Roues, jantes et pneus - Les roues, les pneus et les jantes doivent :

a) être accompagnés de la certification du fabricant qui atteste que les pneus et les jantes fournis sont adéquats et de la bonne taille pour cet équipement. La grosseur et l'indice de robustesse doivent être conformes avec les normes de la Tire and Rim Association;

b) la capacité de charge des pneus doit être suffisante pour que la remorque chargée à sa capacité nominale et équipée de toutes les options ne puisse pas dépasser la capacité des pneus à sa vitesse maximale. La pression des pneus doit être indiquée près de l'emplacement du pneu;

c) être des pneus radiaux toutes saisons à chambre incorporée; et

d) être des jantes monoblocs en acier qui peuvent être montées et démontées par un (1) technicien utilisant les outils embarqués comme défini au paragraphe 3.5.1 (1). La jante préférée est celle à centre ouvert de style Dayton.

3.12.1 Options de pneu - L'option de pneu suivante doit être disponible lorsque cela est indiqué dans le tableau de disponibilité des options :

A) Pneu de rechange - Une avoir une roue et un pneu de rechange de la même taille et du même indice de robustesse que les pneus fournis avec le véhicule, lesquels doivent être montés sur le véhicule et prêt pour l'entretien. Le responsable technique doit approuver l'emplacement du pneu de rechange.

b) Pneu de rechange (deuxième pneu de rechange) - Un deuxième ensemble roue et pneu de rechange de la même taille et du même indice de robustesse que les pneus fournis avec le véhicule, lesquels doivent être montés sur le véhicule et prêts pour l'entretien. Le responsable technique doit approuver l'emplacement du pneu de rechange.

Toutes les modalités demeurent les mêmes.

Si vous avez déjà soumis votre soumission, elle peut être modifiée avant la date et l'heure de fermeture en soumettant votre soumission modifiée à l'Unité de réception des soumissions et en indiquant le numéro de l'invitation W8476-133922/A finissant le **26 juillet 2012** à 14:00 heure avancée de l'Est.

Annexe "B"

DESCRIPTION D'ACHAT

POUR

REMORQUE, PLATEFORME BASSE, 5 443 KG PNBV, ECC

1. PORTÉE

1.1 Portée - La présente description d'achat couvre les exigences relatives à une remorque à plateforme basse standard commerciale HD et à essieux tandem doubles.

1.2 Instructions - Les instructions suivantes *doivent* être appliquées à la présente description d'achat :

- a) Les exigences comportant le verbe « *devoir* » (*doit/doivent*) sont obligatoires et aucune dérogation n'est tolérée;
- b) Les exigences introduites par le verbe « *devoir*^(B) », sont également obligatoires, mais le responsable technique peut envisager d'autres solutions et les approuver comme équivalentes;
- c) Les exigences qui contiennent une formule verbale au futur de l'indicatif correspondent aux tâches que doit exécuter la Couronne. Ces exigences ne requièrent aucune action, ni obligation de la part de l'entrepreneur;
- d) Lorsque les termes « *doit* » ou « *doivent* », « *doit*^(B) » ou « *doivent*^(B) » ou un verbe au futur ne sont pas utilisés, les renseignements sont fournis à titre indicatif uniquement;
- e) Dans le présent document, le mot « fourni » *doit* être compris au sens de « fourni et installé »;
- f) Lorsqu'une norme est exigée et que l'entrepreneur propose une solution équivalente, cette dernière *doit* être fournie sur demande;
- g) Lorsqu'une certification est obligatoire, l'entrepreneur *doit* présenter la certification en question ou une preuve acceptable de conformité, et ce, sur demande;
- h) Les mesures indiquées en système métrique *doivent* être utilisées pour satisfaire aux exigences. Les autres mesures sont données à titre de référence et ne sont pas forcément des conversions exactes; et

BPR DSVPM 4 - DAPVS 4

Issued on Authority of the Chief of the Defence Staff

Publiée avec l'autorisation du Chef d'état-major de la Défense



© 2012 DND/MDN Canada

- i) Toute dimension nominale **doit** être considérée comme approximative; les dimensions nominales reflètent une méthode selon laquelle les matériaux ou les produits sont généralement identifiés pour la commercialisation, mais présentent des différences par rapport aux dimensions réelles.

1.3 **Définitions** - Les définitions suivantes **doivent** s'appliquer à l'interprétation de la présente description d'achat :

- a) « Responsable technique » (RT) désigne le représentant officiel du gouvernement chargé de la gestion technique des présentes exigences. Le responsable technique est le Directeur - Administration du programme des véhicules de soutien; et
- b) Un « équivalent approuvé par le responsable technique » désigne une norme ou un composant qui a été évalué par le responsable technique et qui, de l'avis de ce dernier, satisfait aux exigences prescrites en matière de forme, d'ajustement, de fonction et de rendement; et
- c) Une « preuve de conformité » désigne un document tel qu'une attestation signée par un ingénieur agréé représentant le fabricant, une brochure ou un rapport d'essai d'une tierce partie mentionnant la performance ou la caractéristique demandée.

1.4 **Tableau des capacités de configuration** - Les véhicules visés par la présente description d'achat sont représentés sous forme de configurations. Le tableau suivant donne le rendement et les dimensions nécessaires par configuration avec une référence à la clause pertinente.

CARACTÉRISTIQUES	CLAUSE	UNITÉS	
CHARGE UTILE	3.4.	kg	4 080
		lb	9 000
HAUTEUR DE LA PLATEFORME (maximale)	3.4.2 b)	mm	640
		po	25
LONGUEUR DE LA PLATEFORME	3.4.2 d)	mm	4 267
		po	168
COULEUR DE PEINTURE	3.19.1	-	NOIR

2. DOCUMENTS CONNEXES

2.1 **Documents fournis par le gouvernement - SANS OBJET**

2.2 **Autres publications** - Les documents suivants font partie de la présente spécification. Les sites Internet pour l'organisation sont offerts lorsqu'ils sont disponibles. Les documents en vigueur sont ceux en

vigueur à la date de fabrication. Les sources sont celles indiquées :

Manuel SAE

Society of Automotive Engineers Inc.
400 Commonwealth Dr.,
Warrendale, PA, 15096
<http://www.sae.org>

Annuaire

Tire and Rim Association Inc.,
3200 West Market St.,
Akron, Ohio, 44321
<http://www.us-tra.org/traHome.htm>

Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC)

Transports Canada,
Road Vehicle and Motor Vehicle Regulation,
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0N5
<http://www.tc.gc.ca/acts-regulations/GENERAL/M/mvsa/menu.htm>

3. **EXIGENCES**

3.1 **Modèle standard** - Le véhicule/l'équipement **doit** :

- a) être le modèle le plus récent d'un constructeur qui a fait ses preuves en fabriquant et en vendant ce type et cette catégorie de véhicules depuis au moins 1 an;
- b) doit être accompagné, sur demande, d'un certificat technique des fabricants originaux des éléments et systèmes d'équipement principaux pour cette application;
- c) être conforme à toutes les lois, à tous les règlements et à toutes les normes de l'industrie applicables et régissant la fabrication, la sécurité, les niveaux de bruit et la pollution, en vigueur au Canada au moment de la fabrication; et
- d) comporter des systèmes et des composants dont la capacité ne dépasse pas la capacité nominale publiée (dans les dépliants des produits ou des composants) ou être assorti d'une preuve de conformité.

3.2 **Conditions d'utilisation**

3.2.1 **Température** - Le véhicule/l'équipement **doit** fonctionner dans des températures allant de -40 à 37 °C (-40 to 99 °F).

3.2.2 **Terrain** - La remorque **doit** pouvoir être utilisée sur les autoroutes, les routes secondaires, les routes de gravier, hors-terrain et en tous terrains

(p. ex. : pistes de terre battue, chemins forestiers difficiles et champs labourés ouverts).

3.3 Règlements sur la sécurité - La remorque *doit* satisfaire aux dispositions de la *Loi sur la sécurité automobile du Canada* en vigueur à la date de la fabrication de la remorque. Toutes les remorques *doivent* afficher la Marque nationale de sécurité.

3.4 Rendement - Les remorques *doivent* fonctionner adéquatement lorsqu'elles transportent du matériel ne pesant pas moins que le poids correspondant au moins à la « **CAPACITÉ DE CHARGE** » figurant dans le tableau des capacités de configuration. La charge de la barre d'attelage *doit* être limitée à 15 % du poids de la remorque plus sa capacité nominale. Les remorques *doivent* être en mesure d'être tirées à pleine charge sur les autoroutes et les routes secondaires à une vitesse minimale de 110 km/h (68 mi/h), sur des routes de gravier à une vitesse d'au moins 40 km/h (25 mi/h) et sur tous terrains à une vitesse d'au plus 10 km/m (6,25 mi/h).

3.4.1 Capacité de remorquage - La remorque *doit* suivre le véhicule remorqueur sans louvoyer. Elle *doit* aussi présenter une articulation horizontale qui atteint 60 degrés sans contact avec le véhicule remorqueur.

3.4.2 Dimensions - Les remorques *doivent* avoir les dimensions suivantes :

- a) une largeur hors-tout d'au moins 2 490 mm (98 po) mais d'au plus 2 590 mm (102 po);
- b) une plateforme dont la hauteur est celle indiquée dans le tableau des capacités de configuration dans la colonne « **HAUTEUR DE LA PLATEFORME** »;
- c) une garde au sol d'au moins 250 mm (10 po);
- d) une plateforme dont la longueur est au moins celle indiquée dans le tableau des capacités de configuration dans la colonne « **LONGUEUR DE LA PLATEFORME** »; et
- e) une plateforme entre les garde-boue d'au moins 2 134 mm (84 po) de largeur.

3.4.3 Conditions de livraison du véhicule - Les véhicules livrés à destination *doivent* être complètement opérationnels. L'entrepreneur *doit* fournir tout le personnel et l'équipement requis pour procéder au montage du véhicule devant être fait à destination, le cas échéant. Le destinataire fournira l'endroit nécessaire à l'assemblage. À des fins de vérification de l'expédition, l'ensemble des articles comme les clés à écrous de roues, les crics et tout le reste des outils, de l'équipement et des accessoires livrés séparément avec l'équipement, *doit* figurer sur le certificat d'expédition ou une note d'emballage jointe à l'expédition.

3.5 Équipement

3.5.1 Matériel d'utilisation - La remorque *doit* présenter le matériel et les caractéristiques suivantes :

- a) **Barre d'attelage** - Barre d'attelage ou châssis en A conçu pour supporter au moins 30 % du poids brut de la remorque; la barre d'attelage **doit** comporter un anneau d'attelage conforme à la pratique recommandée J847 de la SAE;
- b) **Anneau d'accrochage** - Anneau d'accrochage standard du constructeur. L'anneau d'accrochage **doit** avoir une diamètre intérieur nominal de 76 mm (3 po) conformément à la norme SAE J847;
- c) **Plateau de la remorque** - Le plateau de la remorque **doit** :
- i avoir une surface en acier inoxydable antidérapante;
 - ii comprendre une plaque de protection sur la largeur de la pièce transversale arrière et sous les longerons de châssis et qui s'étend à plus de 400 mm (16 po) derrière les pneus afin d'empêcher l'accumulation de débris dans la structure de la remorque;
 - iii être doté d'anneaux d'arrimage standard du constructeur. Au moins dix emplacements pour dispositifs d'arrimage **doivent**^(B) être fournis, dont un à l'avant, un à l'arrière et trois espacés à intervalles réguliers de chaque côté.
- d) **Arrimages du MDN** - Arrimages du MDN et anneaux d'arrimage standard du fabricant. Les arrimages du MDN **doivent** être placés conformément à la Figure 3. Le véhicule **doit** être doté de deux types de points d'arrimage (anneaux en D et anneaux rabattables). Les arrimages du MDN **doivent** être montés sous la surface de la plateforme. Quatre anneaux en D **doivent** être fournis et devraient être équivalents aux anneaux Crosby, modèle A342, numéro de stock 1014324. Les anneaux rabattables **doivent** être soudés au cadre de la remorque à l'une ou l'autre extrémité de la plateforme, deux à l'avant et deux à l'arrière, à l'aide d'un maillon comme illustré à la Figure 4 et d'une tôle d'acier laminé de 1 po de diamètre. Quatre anneaux rabattables **doivent** être fournis et ils doivent être munis d'un taquet Rud Chain, modèle RBS 8, numéro de stock 51822, lequel doit être soudé au cadre latéral de la remorque. Les arrimages rabattables peuvent être soudés sur une tôle d'acier tel qu'illustré à la Figure 5. Les anneaux rabattables **doivent** être soudés : un à environ 48 cm (19 po) de l'arrière de la plateforme et un à environ 38 cm (15 po) de l'avant de la plateforme de chaque côté de la remorque. L'entrepreneur **doit** obtenir l'approbation du responsable technique relativement à l'emplacement des arrimages avant de les installer. Les dispositifs d'arrimage **doivent** être encastrés ou situés dans un endroit qui ne nuit pas aux opérations de chargement du conteneur;
- e) **Rampes double** - Le véhicule **doit** être doté de rampes double arrière. Un déflecteur **doit** être placé entre les deux rampes pour empêcher un véhicule traîné sur la remorque de s'accrocher. L'angle du déflecteur ne **doit** pas dépasser 15 degrés. Les rampes **doivent** être munies d'une partie supérieure coulissante;
- f) **Béquilles** - Béquille comportant un dispositif d'autoverrouillage de course et une garde au sol pour l'entreposage d'au moins 250 mm (10 po),

et capable de soulever une remorque à pleine charge d'au moins 200 mm (7,8 po). Le dessus de la béquille ne **doit** pas être plus élevé que la partie supérieure de la cloison avant de la plateforme. La béquille **doit** être fournie avec une plaque de répartition permettant de déployer chaque patin sur un terrain mou. La plaque de répartition **doit** être un carré dont les côtés mesurent au moins 500 mm (20 po) et elle **doit** mesurer au moins 50 mm (2 po) d'épaisseur. Le bloc de la plaque de répartition **doit**⁽⁸⁾ être faite de bois traité sous pression et être muni d'une poignée de corde. Chaque bloc **doit** avoir son emplacement d'entreposage distinct sur la remorque;

- g) **Vérin stabilisateur arrière** - Le véhicule **doit** être doté d'un vérin stabilisateur monté à l'arrière pour faciliter le chargement de l'équipement.
- h) **Chaînes de sécurité** - Deux chaînes de sécurité avec mousqueton. Les chaînes de sécurité **doivent** être conformes à la pratique recommandée SAE J697;
- i) **Support de plaque d'immatriculation** - Un support de plaque d'immatriculation. Le support **doit** être éclairé uniquement en mode éclairage de service (des lumières DEL sont souhaitables);
- j) **Odomètre de moyeu** - Un odomètre de moyeu kilométrique d'essieu **doit** être installé afin de consigner l'utilisation du véhicule;
- k) **Compartiment de rangement** - Un compartiment de rangement. Le compartiment de rangement **doit** :
 - i posséder un compartiment de rangement avant. Il est souhaitable que le volume soit équivalent à une boîte profonde mesurant 510 sur 760 sur 250 mm (20 X 30 X 10 po);
 - ii être doté d'un couvercle scellé à charnière muni d'un ou de plusieurs loquets quart de tour encastrés et d'un morillon capable de loger un cadenas. Les charnières et les morillons **doivent** être faits d'acier inoxydable afin de minimiser la corrosion; et
 - iii comporter un dispositif de drainage automatique qui prévient toute infiltration d'eau par l'orifice de drainage.
- l) **Outils** - Une clé pour enlever les écrous de roue et une plaque de répartition pour la béquille. La plaque de répartition **doit** mesurer au moins 50 mm (2 po) d'épaisseur et 200 mm (8 po) de largeur de plus que le patin de la béquille. La plaque de répartition **doit**⁽⁸⁾ être faite de bois traité sous pression.
- m) **Chaînes d'arrimage et sangles à cliquets** - Quatre (4) jeux de chaînes mesurant 3,65 mètres (12 pi) avec crochets et tendeurs. La remorque **doit** être fournie avec quatre (4) jeux de sangles d'arrimage mesurant 9,14 mètres (30 pi) de longueur et 76 mm (3 po) de largeur avec tendeur à cliquet, chaîne et croc à échappement. Les ensembles de sangles **doivent** être montés à quatre (4) endroits sur le côté gauche et le côté

droit de la remorque de sorte qu'on puisse utiliser sans gêne la remorque et conserver la même garde au sol;

3.6 Cabine de conduite - SANS OBJET

3.7 Châssis - Le châssis du véhicule *doit* être le châssis standard du constructeur pour un véhicule de ce type et de cette grandeur.

3.8 Moteur - SANS OBJET

3.9 Essieux - Les essieux de la remorque *doivent* avoir une capacité d'au moins la charge utile maximale et du poids de la remorque. La suspension *doit* être la suspension standard du constructeur. Le constructeur *doit* conserver un dossier qui contient les documents de conformité de l'essieu de la remorque et qui sont nécessaires pour obtenir la Marque nationale de sécurité.

3.10 Système de freinage - La remorque *doit* être dotée du système de freinage électrique standard du constructeur.

3.11 Direction - SANS OBJET

3.12 Roues, jantes et pneus - Les roues, les pneus et les jantes *doivent* :

- a) être accompagnés de la certification du fabricant qui atteste que les pneus et les jantes fournis sont adéquats et de la bonne taille pour cet équipement. La grosseur et l'indice de robustesse *doivent* être conformes avec les normes de la *Tire and Rim Association*;
- b) la capacité de charge des pneus doit être suffisante pour que la remorque chargée à sa capacité nominale et équipée de toutes les options ne puisse pas dépasser la capacité des pneus à sa vitesse maximale. La pression des pneus *doit* être indiquée près de l'emplacement du pneu;
- c) être des pneus radiaux toutes saisons à chambre incorporée; et
- d) être des jantes monoblocs en acier qui peuvent être montées et démontées par un (1) technicien utilisant les outils embarqués comme défini au paragraphe 3.5.1 (1). La jante préférée est celle à centre ouvert de style Dayton.
- e) avoir une roue et un pneu de rechange de la même taille et du même indice de robustesse que les pneus fournis avec le véhicule, lesquels *doivent* être montés sur le véhicule et prêt pour l'entretien. Le responsable technique *doit* approuver l'emplacement du pneu de rechange.

3.13 Commandes - SANS OBJET

3.14 Instruments - SANS OBJET

3.15 Circuit électrique - La remorque *doit* :

- a) être dotée d'un circuit électrique négatif à la masse conformément aux NSVAC;

- b) être en mesure de fonctionner avec des véhicules munis d'un circuit électrique de 12 volts;
- c) être dotée d'un raccord situé conformément à la pratique recommandée J702 de SAE; et
- d) être dotée d'éléments facilement accessibles pour l'entretien.

3.16 Éclairage - La remorque **doit** être dotée de phares et de réflecteurs conformément aux NSVAC. Les phares **doivent** être encastrés ou protégés d'une autre manière mais permettent l'accès à tous les éléments pour l'entretien.

3.17 Système hydraulique - SANS OBJET

3.18 Lubrifiants et fluides hydrauliques - Le véhicule **doit** être entretenu avec les lubrifiants et les fluides hydrauliques standard du constructeur.

3.19 Peinture - Le véhicule **doit** être peinturé avec les couleurs commerciales standard du constructeur. La couche d'apprêt **doit** être de haute durabilité et résistante à la corrosion. La couche d'apprêt **doit**^(B) être de type époxy ou en poudre cuite.

3.19.1 Couleur de la peinture - Le véhicule **doit** être peint à l'aide des peintures commerciales standard du constructeur. La couleur doit être celle inscrite dans la colonne « COULEUR DE PEINTURE » du tableau de configuration du véhicule. La couche d'apprêt **doit**^(B) être de type époxy ou en poudre cuite. L'entrepreneur **doit** obtenir l'approbation du responsable technique du ton de couleur avant d'appliquer la couche finale.

3.20 Identification - Les renseignements suivants **doivent** être inscrits en permanence dans un endroit bien en vue et protégé :

- a) Nom du constructeur, modèle et numéro de série; et
- b) Le numéro d'identification du véhicule (VIN) du constructeur.

4. Soutien logistique intégré - L'entrepreneur **doit** s'assurer que les pièces de rechange requises pour faire l'entretien et les réparations adéquates des véhicules finis sont disponibles pour achat pendant une période de 10 ans.

4.1 Documents - L'entrepreneur **doit** fournir les documents suivants.

4.1.1 Documents pour chaque véhicule - L'entrepreneur **doit** fournir les documents suivants avec chaque véhicule :

- a) Manuels du véhicule - Les manuels nécessaires pour l'utilisation, l'entretien et la réparation sécuritaire du véhicule. Il est souhaitable que les jeux de manuels soient fournis sur CD/DVD-ROM, toutefois un jeu complet de manuel de l'utilisateur **doit** être fourni avec chaque véhicule en format papier. Les manuels du véhicule **doivent** comprendre :
 - i) Manuels de l'utilisateur - Manuels de l'utilisateur en format bilingue ou 2 manuels dans une seule reliure (un en anglais et un en français);

- ii Manuels des pièces - Les manuels des pièces en anglais (une traduction française est souhaitable);
 - iii Manuels de maintenance (réparations en atelier) - Le manuel de maintenance (réparations en atelier) en anglais (une traduction française est souhaitable); et
 - iv Manuels échantillons - Un jeu de manuels échantillons comprenant tous les manuels mentionnés ci-dessus. Les manuels échantillons **doivent** être livrés au responsable technique 15 jours ouvrables avant la livraison des véhicules. Les manuels échantillons ne seront pas renvoyés à l'entrepreneur. Le responsable technique approuvera le manuel ou remettra ses commentaires dans les 30 jours.
- b) Lettre de garantie - Une copie papier de la lettre de garantie bilingue en entier dans le format approuvé. L'entrepreneur **doit** envoyer une copie de la lettre de garantie, en format électronique, au responsable technique pour chaque véhicule lors de l'expédition.

4.1.2 Documents fournis au responsable technique - L'entrepreneur **doit** fournir les documents suivants au responsable technique :

- a) Résumé des données - Un résumé des données bilingue pour chaque version année-modèle en remplissant le gabarit du responsable technique avec les données et en y joignant une photo du véhicule. L'entrepreneur **doit** fournir un résumé des données, si possible, avant l'expédition des véhicules;
- b) Photographies - Deux (2) photo numériques, une vue de trois quarts de l'avant gauche et une vue de trois quarts de l'arrière droit de chaque version année-modèle. Il est préférable que l'arrière-plan de la photo soit vierge. Les photos **doivent** être des images d'au moins 4 mégapixels; et
- c) Liste des pièces de rechange pour la maintenance préventive - Une liste des pièces nécessaires pour effectuer la maintenance préventive pendant six (6) mois pour chaque configuration. La liste **doit** être fournie dans les quinze (15) jours ouvrables de la demande. L'entrepreneur **doit** inclure une trousse de rechange complète pour tous les filtres et les éléments filtrants. Les articles comme les ampoules, les courroies de ventilateur et les fusibles n'ont pas besoin d'être inclus. La liste sera révisée, modifiée (au besoin) et approuvée par le responsable technique dans les dix (10) jours ouvrables de la réception. La liste **doit** comprendre les éléments suivants :
 - i Description de la pièce;
 - ii Numéro de pièce du fabricant d'équipement d'origine;
 - iii Quantité par véhicule;
 - iv Quantité suggérée; et

D-33-001-026/SF-001

v Coût unitaire.

Annexe "D"

D-31-112-000/SF-001

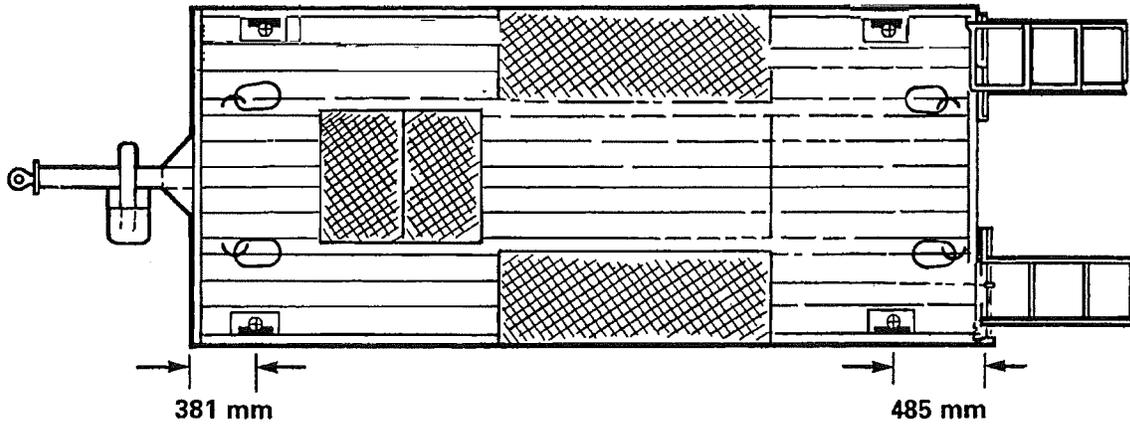


Figure 3
Emplacement des anneaux d'attache

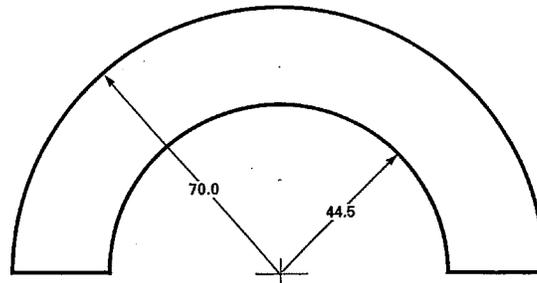


Figure 4
Morailon

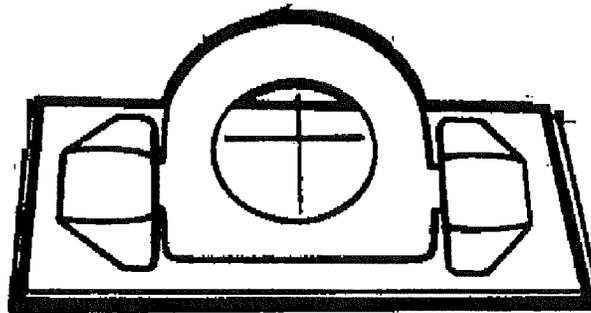


Figure 5
Attache rabattable

D-33-001-026/SF-001

Annexe "C"

QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

CONFIGURATION _____

Le présent questionnaire porte sur les renseignements techniques que doit fournir chaque soumissionnaire. Ces renseignements sont requis à des fins d'évaluation de l'équipement proposé. Si le soumissionnaire n'est pas certain que son produit respecte les exigences, il ne doit pas indiquer que son produit est conforme ou qu'il ne l'est pas, mais plutôt fournir une explication détaillée de la solution de rechange proposée.

Le présent document est un formulaire électronique à remplir, conçu pour faciliter la saisie des renseignements au moyen d'un ordinateur. Il contient des cases à cocher, des lignes à remplir et des listes déroulantes. Utiliser la touche de tabulation (TAB) pour passer d'un champ textuel à l'autre, ou cliquer dans les cases à cocher, selon le cas.

NOTA : IL INCOMBE AU SOUMISSIONNAIRE DE DONNER DES PRÉCISIONS CONCERNANT DES QUESTIONS TECHNIQUES NON RÉSOLUES PAR ÉCRIT, ET DE LES COMMUNIQUER AU RESPONSABLE TECHNIQUE AVANT DE FAIRE SON OFFRE.

Nom de l'entreprise - _____

ARTICLES DE LA DESCRIPTION D'ACHAT

3.1 Modèle standard - Conforme? OUI NON

a) Marque _____ - Modèle _____

Ce modèle est produit et vendu sur le marché depuis _____ ans.

d) Le système ou le composant est-il utilisé conformément aux capacités publiées? OUI NON

3.2 Conditions d'utilisation

3.2.1 Température - Le véhicule fonctionne-t-il entre -40 et 37 °C? OUI NON

Explications _____

3.2.2 Terrain - Le véhicule fonctionne-t-il sur le type de sol indiqué? OUI NON

Explications _____

3.3 Règlement sur la sécurité - Conforme? OUI NON

Explications _____

BPR DSVPM 4 - DAPVS 4

Issued on Authority of the Chief of the Defence Staff

Publiée avec l'autorisation du Chef d'état-major de la Défense



3.4 **Rendement** - La remorque respecte-t-elle les exigences précisées? OUI NON

Explications _____

Capacité nominale de chargement _____ kg

Vitesse maximale sur les autoroutes à pleine capacité _____ km/h

Vitesse maximale sur les routes de gravier à pleine capacité _____ km/h

3.4.1 **Capacité de remorquage** - La remorque est-elle conforme? OUI NON

Explications _____

3.4.2 **Dimensions**

a) Largeur hors-tout _____ mètres

Largeur de la plateforme _____ mètres

b) Hauteur de la plateforme _____ cm

c) Garde au sol _____ cm

d) Longueur de la plateforme _____ mètres

3.4.3 **Conditions de livraison** - Conforme? OUI NON

Explications _____

3.5.1 **Matériel d'application**

a) **Barre d'attelage** - Conforme? OUI NON

Explications _____

Charge maximale pouvant être soutenue par la barre _____ kg

Décrire sa construction

b) **Anneau d'accrochage** - Conforme? OUI NON

Explications _____

c) **Plateforme de la remorque** - Conforme? OUI NON

Explications _____

i Matériaux _____ - Épaisseur _____ cm

iii Nombre d'emplacement pour les anneaux d'accrochage Chaque côté

Avant et arrière _____

d) Arrimages du MDN - Conforme? OUI NON

Explications _____

e) Rampes double - Conforme? OUI NON

Explications _____

Espace entre les rampes (s'il y a lieu) _____ cm

Y a-t-il un déflecteur? OUI NON f) Béquille - Conforme? OUI NON

Explications _____

Marque _____ Modèle _____

Capacité de la béquille _____ kg

Garde au sol maximale de la béquille _____ cm

Hauteur d'élévation de la béquille _____ cm

Hauteur du dessus de la béquille _____ cm

g) Chaînes de sécurité - Conformes et respectent la SAE J697? OUI NON

Explications _____

h) Support de la plaque d'immatriculation - Conforme? OUI NON

Explications _____

i) Odomètre de moyeu - Conforme? OUI NON

Explications _____

j) Compartment de rangement - Conforme? OUI NON

Explications _____

i Taille _____ mm sur _____ mm sur _____ mm

k) Outils - Conforme? OUI NON

Explications _____

Outils fournis _____

l) Loquets du compartiment - Conforme? OUI NON

Explications _____

Décrire les guides de positionnement pour installer les compartiments

Loquets de compartiment Marque _____ Modèle _____

m) Chaînes d'arrimage et sangles à cliquets - Conforme? OUI NON

Explications _____

Marque _____ Modèle _____

3.9 Essieux - Conforme? OUI NON

Explications _____

Type _____

Charge nominale _____ kg

Charge par essieu _____ kg

3.12 Roues, pneus et jantes - Conforme? OUI NON

Explications _____

c) Type de bande de roulement _____ - Marque des pneus _____

d) Jante - Conforment? OUI NON

Type de jante _____ - Marque de jante _____

e) Pneu de rechange - Conforme? OUI NON

Explications _____

3.15 Circuit électrique - Conforme? OUI NON

Explications _____

b) Tension(s) de fonctionnement _____ volts

3.16 Éclairage - Conforme? OUI NON

Explications _____

L'éclairage du véhicule est-il conforme à la NSVAC? OUI NON

3.19.1 Option de couleur - Conforme? OUI NON

Explications _____

3.20 Identification - Conforme? OUI NON

Explications _____

4. Soutien logistique intégré - Fourni? OUI NON

Explications _____

4.1.1 Documents fournis avec chaque véhicule

a) Manuels du véhicule - Fournis? OUI NON

Explications _____

b) Lettre de garantie - Fournie? OUI NON

Explications _____

4.1.2 Document fourni au responsable technique

a) Résumé des données - Fourni? OUI NON

Explications _____

b) Photographies - Fournies? OUI NON

Explications _____

c) Liste des pièces de rechange pour la maintenance préventive - Fournie?
OUI NON

Explications _____

Produits équivalents aux exigences indiquées - Les détails relatifs à tout produit de remplacement ou équivalent offert doivent être fournis.

Liste des dérogations

AUCUNE DÉROGATION

Annexe "D"

D-31-112-000/SF-001

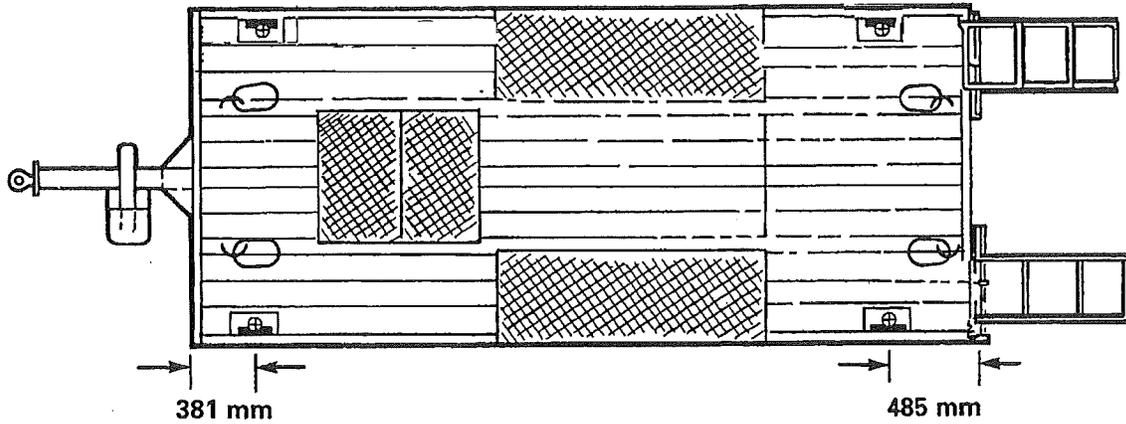


Figure 3
Emplacement des anneaux d'attache

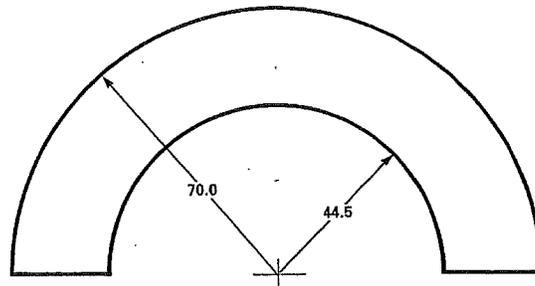


Figure 4
Morailon

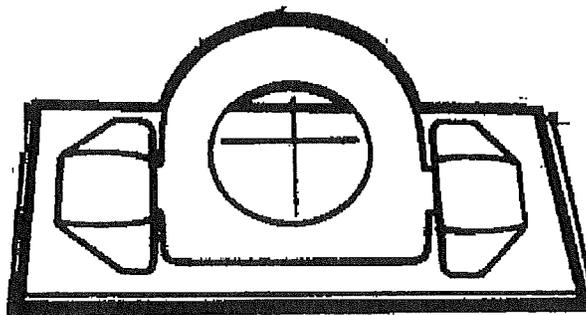


Figure 5
Attache rabattable